

[Text]

M. Gallant: Précisément, monsieur le président, ces mémoires indiquaient que désormais, il appartenait exclusivement aux municipalités régionales d'être responsables de la planification et de l'aménagement de la Région et on a même été jusqu'à dire qu'il faudrait que les terrains fédéraux dans la Région de la Capitale soient assujettis à tous les contrôles municipaux et même assujettis à l'expropriation municipale. C'est pour cela que nous pensions devoir attirer l'attention du Comité sur le point de vue des commissaires.

M. Clermont: C'est encore au sujet de ma deuxième question.

Je lis à la page 9 de la version française de votre mémoire:

... deuxièmement, des problèmes qui sont propres à la Région de la Capitale nationale, qui reflètent les défis particuliers ...

Je lis aussi, au dernier paragraphe:

Pour résoudre ce deuxième type de problèmes, il faut faire en sorte que les questions locales, quelle que soit leur importance dans le contexte local, n'entravent pas les aspirations et les objectifs nationaux.

Je crois que c'est là qu'est le grand problème. En effet, à la page 26 vous dites ceci:

1. Nous estimons que les questions locales doivent continuer de relever des autorités locales ...

Et ensuite:

2. Nous estimons que la planification, les règlements de zonage ...

etc., soient la responsabilité des provinces ou des municipalités. Mais je crois que c'est le grand problème à régler. Ce que vous nous dites, c'est que rien ne devrait empêcher ou entraver les aspirations et les objectifs nationaux. D'un autre côté vous reconnaissez aux autorités municipales de la région, à l'intérieur de la ceinture verte, certaines responsabilités. De même aux gouvernements provinciaux. C'est là qu'est le grand problème.

A différentes occasions, dans votre mémoire, vous nous parlez de coordination et vous demandez même, à la page 32:

... Une définition plus claire du rôle de la CCN comme agent de coordination pour le gouvernement fédéral dans la RCN ...

C'est cela le grand problème à régler pour ce Comité. Vous nous dites que d'une part, rien ne devrait entraver la question nationale et d'autre part vous reconnaissez l'existence des problèmes. Vous nous suggérez aussi que la Commission de la Capitale nationale agisse comme coordonnateur. Ne vous placez pas dans la position de négociateur et de juge à la fois?

M. Gallant: Non, monsieur le président, si je me permets d'interpréter telle que je l'ai comprise, la question de M. Clermont. Le problème est reconnu, je pense, universellement. C'est le problème de l'harmonisation des objectifs, des politiques et des programmes de différentes juridictions. C'est le problème canadien par excellence; c'est le problème par excellence de la région de la Capitale nationale.

[Interpretation]

Mr. Gallant: Precisely, Mr. Chairman, these briefs indicated that from now on, the regional municipalities would be responsible for the region planning and development. Some went as far as to say that federal lands in the capital region should be subject to all municipal controls and even to municipal expropriation. This is why we chose to draw the Committee's attention on the commissioner's point of view.

Mr. Clermont: I would like to continue on my second question.

This is what I read on page 9 of the English version of your brief:

... problems which are unique to the National Capital Region and which reflect the special challenge ...

The last paragraph reads as follows:

The solution of the latter set of problems requires an approach which is alive with the necessity of ensuring that local matters, no matter how important in the local context, do not obscure national objectives and aspirations.

This is our biggest problem. On page 26 you go on to say:

1. We believe that local jurisdiction for local matters must be maintained ...

And then:

2. We believe that planning, land use regulations ...

and all that should be the responsibility of the provinces or municipalities. But I believe that is the big problem to be settled. You are saying that nothing should stand in the way of the national objectives or aspirations. On the other hand, you do recognize that regional municipal authorities inside the Greenbelt do have certain responsibilities. The same goes for provincial governments. That is the big problem.

From time to time, in your brief, you touch on co-ordination and you even ask, on page 30, for:

A clarification of the role of the NCC as the coordinating agent for the federal government in the NCR ...

That is the big problem the Committee must solve. On the one hand you are saying that nothing should stand in the way of national interests and on the other you admit that the problems exist. You also suggest that the National Capital Commission should play the role of co-ordinator. Are you not putting yourself in such a position that you are both negotiator and judge?

Mr. Gallant: No, Mr. Chairman, not if I understood Mr. Clermont's question correctly. I think the problem is universal. It is that of harmonizing objectives, policies and programs from different jurisdictions. It is the Canadian problem par excellence; it is the National Capital Region problem par excellence.